

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
 PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
 Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h. 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 58 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
 Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
 Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 8 Juillet.

On se débat toujours dans la sphère malsaine des condamnés de Nouméa. Il y a là-bas, sur 805 exclus de l'amnistie, 509 misérables, déjà condamnés pour délits de droit commun avant la Commune. Le Sénat, dans un moment de faiblesse, a consenti à accepter l'amendement Bozérian, d'après lequel il ne resterait à Nouméa que 129 assassins et incendiaires. La commission de la Chambre des députés voudrait au contraire laisser au gouvernement la liberté de rappeler tous les condamnés. Or, on sait qu'il le ferait immédiatement, puisqu'il a demandé lui-même l'amnistie pleine et entière, adoptée par la Chambre, refusée par le Sénat.

Que va-t-il sortir de cette situation que nous venons d'analyser, et qui est la situation exacte au moment où nous écrivons ?

La Chambre des députés a dû se prononcer hier. On trouvera aux *Dernières Nouvelles* le résumé de la signification de la séance.

Si la Chambre persiste dans ses projets d'amnistie plus ou moins directs, avec ou sans l'amendement Labiche qui remet tous les pouvoirs au Gouvernement, il n'y aura plus à compter que sur le Sénat. La majorité conservatrice est bien minime dans cette assemblée. Nous lui souhaitons, sans l'altérer, l'énergie que le pays attend d'elle, et dont il a un impérieux besoin.

Un journal définit ainsi qu'il suit la politique radicale actuelle : « Par l'expulsion des religieux, exaspérer tous les libéraux et les chrétiens — par la rentrée de la Commune, épouvanter tous les patriotes et les conservateurs — par la fête de la Bastille, indigner non-seulement tous les royalistes, tous les fils des victimes de la Révolution, mais ce qui est bien plus grave, inquiéter toutes les puissances européennes, qui voient leurs représentants mis en demeure de fêter le renversement d'un trône, et l'avènement d'une suite de massacres... On peut dire que c'est complet. »

Les démissions de magistrats, motivées par ce fait que le ministère associe les membres du parquet à des actes illégaux, atteignent un chiffre considérable. Ce spectacle est l'un des plus beaux et des plus consolants qui se soit jamais vu. Voici à cet égard un article du *Parlement* :

Le *Journal officiel* continue d'enregistrer chaque matin les noms des magistrats démissionnaires, ou plutôt des magistrats révoqués, à l'occasion de l'application des décrets du 29 mars. En effet, il se produit un fait étrange et que nous croyons sans précédent. M. le garde des sceaux refuse d'accepter la démission des membres des parquets qui, pour obéir à leur con-

science, renoncent à leur charge et brisent volontairement leur carrière. Il les relève purement et simplement de leurs fonctions, estimant sans doute que tout acte d'indépendance, quelque correcte que soit la forme dans laquelle il se produit, est un cas d'indignité, et mérite un châtiement.

En d'autres temps, ces démissions honorables auraient été accueillies par tous avec la sympathie et le respect qu'elles méritent. Ces désintéressements et ses scrupules ne sont pas choses si communes qu'on ne doive s'empresseur de leur rendre hommage lorsqu'on les rencontre, même chez des adversaires politiques. Mais il s'est fait depuis quelque temps un tel changement dans les idées de certains républicains qu'à leurs yeux la servilité passe pour une vertu; la conscience individuelle est réputée fâcheuse; les hommes d'un caractère libre et fier sont des révoltés. On n'accepte pas leurs démissions; on les révoque, et, par surcroît, on les outrage.

Les injures n'ont pas manqué aux magistrats qui ont sacrifié leurs intérêts à ce qu'ils considéraient comme leur devoir. La *République française* a osé dire que ces retraites volontaires étaient un commencement « d'assainissement » de la magistrature.

Rien ne saurait nous étonner de la part des hommes d'Etat qui ont inscrit à la première page de leur programme politique l'abaissement de la magistrature au rang d'une institution de police, et qui trouvent la plus haute expression du droit dans un décret arbitraire dont l'interprétation et l'exécution sont confiés aux mains dociles des agents du pouvoir. On sait aussi que ce ne sont pas seulement des magistrats du ministère public que l'on prétend réduire à l'obéissance passive, et quels desseins ont été conçus à l'égard de la magistrature assise. A peine les premiers litiges ont-ils été engagés sur ces questions si graves et si délicates, que la menace éclate contre les juges qui auraient l'intolérable prétention de juger selon leur conscience. Point d'examen, point de discussion, point de jugement. Un mot d'ordre est donné au nom de la raison d'Etat. Et si les juges ne s'y conforment pas, « si la magistrature, dit la *République française*, méconnaît ses devoirs, il n'est pas à craindre qu'il ne se trouve personne pour les lui rappeler. »

Soit ! Mais aussi bien il n'est pas à craindre qu'il ne se trouve personne pour la défendre contre les violences qu'on lui prépare. Ces tentatives d'intimidation demeureront vaines, Dieu merci; les radicaux ne sont pas encore tout-puissants, et ils peuvent reconnaître à certains symptômes qu'il ne leur est pas si facile, en ce pays de France, de faire tout le mal qu'ils ont rêvé !

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 juillet.

La Chambre adopte par 348 voix contre 111 un crédit de 500,000 fr. pour la fête nationale du 14 juillet.

Elle adopte le projet des patentes avec les modifications apportées par le Sénat.

L'amiral Jauréguiberry dépose un projet relatif aux cadres des officiers de marine dans les colonies.

Reprise de la discussion du projet de l'enseignement primaire.

M. Allaire, répondant à M. Beaussire, donne des explications sur l'économie du projet. Il dit que les sacrifices pour l'Etat ne sont rien en comparaison des grands résultats donnés par la gratuité de l'enseignement.

M. Boyer dit qu'il voit dans le projet relatif à la gratuité de l'enseignement la continuation de lutte contre l'enseignement chrétien. Il blâme la suppression des rétributions, ce qui créera une charge nouvelle. Il dit que le projet actuel est contraire à la justice et à la bonne

gestion des finances.

M. Bert dit que l'enseignement primaire est un droit de l'enfant et un principe de la dignité civique. Le droit de la société passe avant celui de la famille. Le gouvernement républicain est entièrement lié au principe de la gratuité.

M. de La Bassetière. — Donnez donc la gratuité à l'enseignement secondaire.

M. Bert. — Nous le ferons un jour. La première conséquence de la gratuité est d'établir une égalité complète sur les bancs de l'école, ce qui n'existe pas toujours chez les congréganistes. (Protestations à droite.)

L'orateur s'attache à réfuter les arguments disant que la gratuité serait payée par les contribuables. Il fait ressortir que les centimes additionnels destinés à la gratuité portent sur les plus riches imposés.

Il fait ressortir les résultats de la gratuité en Suisse, en Belgique et aux Etats-Unis.

« On trouve bon, dit-il, que les Frères enseignent gratuitement, et quand il s'agit des instituteurs laïques, vous trouvez le système exécutable ! »

M. Bert est très applaudi.

Mgr Freppel monte à la tribune et annonce qu'il a des observations assez étendues à présenter sur la proposition.

Sur la demande du président, la Chambre renvoie la suite de la discussion à demain.

SENAT

Séance du 5 juillet.

M. de Broglie présente des observations sur le projet d'ouvertures et d'annulations de crédits. Il critique les changements dans l'administration des affaires étrangères. Il blâme la précipitation avec laquelle ils ont été accomplis, et qui peut amener de graves mécomptes.

M. de Freycinet explique que les réformes accomplies ont été jugées nécessaires, et que leur seul inconvénient est de donner un peu plus de travail au ministre, mais il n'est pas grand. (Applaudissements à gauche.)

Le projet est adopté.

Le Sénat adopte en première délibération le projet autorisant le gouvernement de l'Algérie à accepter l'offre de la chambre de commerce d'Oran, d'avancer 250,000 fr. pour l'achèvement des travaux du port.

M. Tenaille-Saligny demande de remettre à la prochaine séance la discussion du projet de loi sur les conseils généraux.

La séance est levée et renvoyée à jeudi.

M. de Freycinet dit le 26 juin dernier à la tribune du Sénat :

Je vous le demande, messieurs, que peut répondre un cabinet, dont la fonction est précisément d'appliquer les lois, lorsqu'un des grands pouvoirs de l'Etat vient lui dire : Il y a des lois qui sommeillent, appliquez-les ? (Très-bien ! et applaudissements à gauche. — Interruption à droite.)

Je voudrais bien savoir...

M. Buffet. Elles n'existent pas !

M. le président du conseil. — Si elles n'existent pas, les tribunaux le diront, et alors vos inquiétudes doivent être calmées. (Rires approbatifs à gauche.)

« Les tribunaux le diront, » avait déclaré M. de Freycinet. Et, aujourd'hui que les tribunaux veulent « le dire », M. de Freycinet leur retire violemment la parole par des arrêtés de conflit.

La légation Belge à Rome est rappelée. A ce sujet l'*Osservatore Romano*, dans un grand article, justifie le pape de toute duplicité dans

ses rapports avec le gouvernement Belge, et rejette tous les torts sur M. Frère-Orban.

M. Frère-Orban, tirant parti de quelques rapports empreints d'exagération, a cru, il y a un an, pouvoir annoncer l'existence d'un désaccord entre le saint-père et l'épiscopat.

Le Vatican aurait pu, dès ce moment, démentir M. Frère-Orban, qui avançait des choses inexactes; mais il s'abstint, laissant au temps le soin d'éclaircir les faits et de faire rendre justice à sa modération.

Mais M. Frère-Orban, non content de mystifier le public, voulut obtenir du Saint-Siège la confirmation de ses allégations.

Le Vatican ne pouvait pousser la condescendance jusque-là.

Il s'exprima encore clairement, hautement. Il montra jusqu'à quelle limite pouvaient atteindre ses conseils de modération. Il prit la défense des évêques.

De là naquirent les colères du gouvernement, et, comme conséquence, le rappel de la légation Belge. Ainsi, conclut l'*Osservatore*, le Vatican a perdu la légation Belge pour n'avoir pu suivre le gouvernement de la Belgique sur un terrain impossible. Le Saint-Siège, bien qu'il soit opprimé, abandonné par les hommes, ne sacrifiera jamais les intérêts de Dieu et de peuples catholiques.

Informations

Le conseil municipal de Paris vient d'engager avec la préfecture de police une importante négociation. Il demande, en effet, le privilège de se faire accompagner, le 14 juillet, d'une escorte militaire requise directement par loi.

Le *National* dit à ce sujet : « Apparaître au milieu des sabres et des plumets, pour de si purs serviteurs de la démocratie, ne sera-ce point déchoir, imiter les despotes, et rajourner mal à propos des usages surannés, ressusciter quelque chose comme les gardes du corps, ou la garde impériale, de monarchie mémoire ? »

Nouvelles démissions :

M. Barbette, procureur de la République à Rouen;

M. Dubron, avocat général à Douai;

M. de Moyelles, substitut du procureur général à Amiens;

M. de Bidal, substitut du procureur général à Montpellier;

M. Darest de la Chavanne, substitut à Montbrison;

M. de Champs, substitut à Montbrison;

M. Dupré-Latour, substitut à Toulon;

M. Catta, substitut à Nantes;

M. Combette, substitut aux Andelys.

Le *Petit Méridional* annonce que MM. Taupenas, employé du télégraphe à Avignon; Christol, surnuméraire des postes; Cassan, employé des postes; Bérard, commis principal du télégraphe ont été révoqués pour avoir manifesté leur réprobation contre l'exécution des décrets.

Le magistrat qui doit prendre la parole contre le référé introduit par les jésuites au tribunal de Paris est un certain M. de Beaurepaire, qui a été condamné pour diffamation par le tribunal du Mans.

Avant de quitter Saint-Acheul, les jésuites anglais ont protesté verbalement auprès de M. le commissaire de police, qui ne recevait pas de protestation écrite; en même temps ils ont laissé entre les mains de leur supérieur une pièce ainsi conçue :

« Les soussignés... sujets anglais, etc., novices ou étudiants apostoliques de la compagnie de Jésus, expulsés par la force de la maison de Saint-Acheul, déclarent qu'ils protestent contre la violence qui leur est faite et qu'ils se réservent d'en demander réparation tant par les voies de droit que par les voies diplomatiques. »

Le jésuites vont établir, outre le noviciat de Jersey, un autre établissement pareil en Ecosse, non loin de la frontière d'Angleterre. Lord Bute et autres membres de l'aristocratie anglaise contribueront pour une large part aux dépenses de ces fondations.

On lit dans le *Propagateur du Nord* :

Nous avons en mains une pièce très importante en ce qui concerne le serrurier A. Lemay, 4, rue du Marché-aux-Bêtes, que l'on a été réveiller et effrayer mercredi matin pour lui faire crocheter la serrure de la maison des jésuites à Lille.

Nous pouvons affirmer que, s'il avait eu le temps de la réflexion, il n'aurait pas agi contrairement à ses convictions. Il ne doit donc pas être jugé sur ce moment de surprise dont il a exprimé publiquement au Père Marquigny son regret et son repentir.

Plus de mille personnes réunies pour la défense des libertés religieuses, à Chomérac (Ardèche), ont voté une protestation indignée contre les attentats du 30 juin. Conférencier : M. Berryer, petit-fils du célèbre orateur.

Les députés de Paris ont reçu communication d'un projet d'organisation municipale de Paris, préparé par une commission du conseil municipal.

L'application de ce projet ne serait pas autre chose que la reconstitution de la Commune sous une forme pacifique.

Il ne tend à rien moins qu'à conférer au conseil municipal le droit de voter l'impôt, de le refuser, au risque de laisser en souffrance les services publics. Il réclame de plus l'organisation d'une mairie centrale; les maires d'arrondissement ne seraient plus que de simples délégués remplissant uniquement les fonctions d'officiers de l'état civil. Enfin la commission du conseil municipal de Paris élève la prétention d'étendre son projet à toutes les autres communes. Quant à l'armée, elle n'existerait plus dans Paris, et toute religion serait supprimée.

Le *Soir* résumé ainsi ce projet tout à la fois inepte, odieux et grotesque.

Art. 1^{er}. — La ville de Paris formera dorénavant un Etat dans la République fédérale française. Un conseil, élu par arrondissement, aura toutes les attributions du pouvoir exécutif.

Art. 2. — L'armée nationale est abolie dans l'Etat de Paris, et remplacée par une milice citoyenne.

Art. 3. — Le ci-devant Dieu est également aboli; mais il n'est remplacé par rien.

Ce serait plus court et plus franc.

On sait que le *Corsaire* avait accusé le cardinal-archevêque de Bonnechose d'avoir offert un festin à l'état-major prussien pendant l'occupation, et d'avoir bu à la santé de l'Allemagne. On sait également que Mgr de Bonnechose a assigné le gérant du *Corsaire* devant la troisième chambre correctionnelle pour vendredi prochain 9 juillet. Il a prié M. Raoul Duval, qui était avant la guerre avocat général à la cour de Rouen, de soutenir ses intérêts. M. Raoul Duval est protestant.

LA REVANCHE DES COMMUNARDS.

On lit dans le *Journal du Havre* :

Cinquante membres de la Société de Jésus, chassés du noviciat de Château-Gonthier arrivaient vendredi soir au Havre, par le bateau de Caen.

Dès que le navire se fut approché de la jetée, un groupe nombreux d'individus, paraissant obéir à quelques meneurs, se mit à proférer les

paroles les plus injurieuses pour les ecclésiastiques qui couvraient le pont du navire. On n'entendait que ces mots : « *Quelles gueules, les cochons! il faut les f... à l'eau!* »

Le colonel du 119^e de ligne qui était en promenade par hasard sur la jetée, en voyant les dispositions peu rassurantes de quelques-unes de ces personnes, obéit à son devoir de militaire et d'homme de cœur. Il suivit la foule, disposé à prêter son appui aux religieux, dans le cas où ils seraient attaqués ou injuriés.

Quand les religieux furent débarqués, M. le colonel du 119^e serra la main à quelques-uns d'entre eux.

Ce témoignage de sympathie eut le don d'exaspérer les manifestants radicaux. A partir de ce moment, ils prirent le colonel à parti et s'attachèrent à ses pas.

Le colonel, serré de près, ne pouvant ni avancer ni reculer, invite la police et la gendarmerie à lui frayer un passage.

La foule s'écarte, mais se masse immédiatement derrière lui, l'escorte dans la rue de Paris, se grossissant sans cesse.

Alors les citoyens, se voyant en force, commencent à crier : *Vive la République! A bas les jésuites!* La *Marseillaise* est hurlée, et comme cela ne suffit pas, comme il fallut absolument donner à cette manifestation son véritable caractère, l'insulte à un officier supérieur, on se met à chanter :

*Le voilà, Nicolas,
Ah, ah, ah!*

Le spectacle de toute cette foule s'acharnant à la poursuite d'un homme est tellement hideux dans sa lâcheté que quelques personnes ne pouvant contenir leur indignation, s'écrient : *A bas la canaille! A bas les voyous!*

Deux personnes viennent se ranger aux côtés du colonel de l'Espée, un magistrat — que nous ne désignerons pas, et pour cause, — dit le *Courrier du Havre* (sans doute pour ne pas le dénoncer à M. Cazot), se fait aussi un devoir d'escorter le colonel.

Cependant la foule grossit toujours. Les chants et les cris prennent des proportions formidables et l'on beugle le *Beau Nicolas* avec frénésie. En certains endroits éclatent des altercations entre les manifestants et les citoyens qui les désapprouvent. Des groupes se forment. Arrivé en face de la porte, M. le colonel détache alors un gendarme pour aller chercher le poste de la caserne, qui arrive la baïonnette au canon. Il se déploie en tirailleurs, repousse la foule et dégage les personnes courageuses qui, ayant protesté, étaient entourées par les brailards. M. de l'Espée, qui avait dégainé, se promenait en attendant que le chemin fût libre.

Au bout de dix minutes, le colonel, escorté du piquet de soldats, se dirigea vers la caserne; mais la foule se reforma et les vociférations recommencèrent de nouveau.

Puis les soldats sont rentrés avec leur chef dans la caserne, dont la porte se referma.

La meute des brailards et des voyous persistant à faire du tapage devant la caserne, les soldats sont sortis et l'ont fait reculer.

M. le colonel du 119^e de ligne a le tort d'être le frère du préfet de l'Espée, que les communalards de Saint-Etienne ont lâchement assassiné. Il se souvient et se défend. Encore une fois, voilà un grief qu'on ne lui pardonnera pas, surtout à la veille de l'amnistie.

LE RACHAT DES CHEMINS DE FER.

Le *Temps* constate qu'il se dessine depuis quelque temps dans nos principales Chambres de commerce, un mouvement très-intéressant contre le rachat des chemins de fer par l'Etat. La Chambre de commerce de La Rochelle, qui est bien placée pour apprécier les modernes exigences des grands courants commerciaux, vient de prendre à ce sujet une délibération dont on nous saura gré, croyons-nous, de donner le texte exact :

« Adoptant, dit la Chambre de commerce de La Rochelle, les motifs invoqués par la Chambre de commerce de Bordeaux dans la lettre qu'elle a adressée à M. le ministre des Travaux publics, le 17 avril 1880, et se ralliant aux considérations si énergiquement exprimées par la Chambre de commerce de Nancy, dans sa délibération du 14 mai dernier, déclare, à l'unanimité de ses membres qu'elle proteste contre le rachat des chemins de fer par l'Etat, décide, en outre,

que copie de la présente délibération sera adressée à M. le ministre des travaux publics.

« Ce qui donne encore une importance particulière à cette délibération, c'est, ajoute le *Temps*, la compétence spéciale que la Chambre de commerce de La Rochelle doit, dans cette question de chemin de fer, à la comparaison continuelle qu'elle a sous les yeux, entre le réseau de l'Etat, d'une part, et le réseau de la Compagnie d'Orléans, de l'autre. On peut dire qu'elle ne se prononce ainsi qu'en parfaite connaissance de cause. L'expérience que l'Etat a voulu faire, commence, on le voit, à porter ses fruits.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Le *Journal officiel* publie un décret en date du 6 juillet, par lequel le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — La République adopte la date du 14 juillet comme jour de fête nationale.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

La Chambre des députés a voté un projet de loi adopté avec modification par le Sénat, concernant : 1^o la caisse des lycées nationaux, collèges municipaux et écoles primaires; 2^o l'ouverture au ministère de l'instruction publique d'un crédit de 17 millions à titre de subvention extraordinaire à ladite caisse.

Le titre premier de la loi comprend les dépenses à faire sur les fonds de l'Etat, soit 58,200,000 fr., payables en six annuités, dont 50,200,000 fr., affectés à la construction et à l'amélioration des bâtiments des lycées, et 8 millions consacrés au mobilier. En outre, 12 millions seront employés à la construction et à l'amélioration des collèges communaux.

Au titre deuxième, 50,400,000 fr. payables en six annuités, sont accordés à titres d'avances remboursables aux départements et aux communes pour construction, acquisitions et appropriations des lycées. Une autre somme de 12 millions sera prêtée aux départements et aux communes pour l'amélioration des collèges.

Titre troisième : La caisse des écoles créée par la loi du 1^{er} juin 1878 prendra le nom de caisse des lycées, collèges et écoles primaires. Cette caisse sera divisée en deux sections, chargées : la première de payer aux lycées les subventions qui leur auront été accordées; de faire aux départements et aux communes les avances prévues par la loi; de payer aux collèges les subventions qui leur ont été allouées; la seconde, de faire le service des subventions et des avances pour la construction des écoles primaires.

Titre quatrième : Indépendamment de la somme de 70,200,000 francs allouée par la présente loi, 17 millions sont accordés à la susdite caisse à titre de subvention extraordinaire.

Nous lisons dans le *Journal d'Agen* :

« On ne s'entretient depuis quelques jours dans notre ville, que de la tentative faite par de mauvais garnements contre le couvent des Pères Carmes.

Voici ce qui s'est passé, d'après un témoin oculaire :

Dimanche, 4 juin. — Vers quatre heures de l'après-midi, les Pères Carmes ont été informés par plusieurs personnes dignes de foi qu'on avait vu sur le Coteau, des meneurs, un surtout dont la malveillance pour le couvent était notoire, ainsi que des personnes de mauvaise mine et de physionomie étrangère.

Dans la soirée, rien de particulier. Les sergents de ville qu'on envoyait depuis plusieurs jours après un projet manqué, mais bien connu en ville, de manifestations à la veille de l'exécution des décrets, ont fait leur faction ordinaire de neuf heures à minuit, puis ils sont redescendus.

Après leur départ, le Père Prieur, sur les avis qu'il en avait reçus dans la journée, se tint en éveil, ouvrit sa croisée et entendit un bruit de pas; mais aucun bruit de voix n'y était mêlé.

A une heure et demie on sonnait fortement par deux fois à l'entrée du couvent et la porte retenissait en même temps de plusieurs

coups. »

Aucune réponse ne fut faite.

Mais le jardinier qui a affirmé aux Pères leur propriété et qui loge dans le couvent, se présenta en arrière de la haie près du grand portail et cria : « Que demandez-vous? »

— Nous voulons boire et manger.

— A cette heure il n'y a rien à vous donner.

— Donnez-nous de l'eau?

— Pas plus d'eau que de vin à cette heure.

— Vous ne voulez rien nous donner. Nous allons enfoncer les portes; — et aussitôt la *Marseillaise* fut entonnée par une dizaine de voix environ.

Les Pères firent alors sonner les cloches.

Le chant de la *Marseillaise* fut immédiatement troublé et bientôt interrompu.

— Qu'est-ce donc? dit un des individus.

— Les gendarmes qui vont arriver, répondit l'aide-jardinier.

A ce mot de gendarme; la bande décampa au plus vite. Mais on entendit l'un des manifestants dire aux autres : « C'est donc un guet-apens? »

Une heure après, trois heures du matin, M. le commissaire de police arrivait, suivi de plusieurs agents. Il s'informait avec bienveillance de ce qui s'était passé.

Puis, il se retirait, laissant deux agents devant le Couvent, après avoir recommandé aux Pères de sonner et d'introduire les agents dans le Couvent en cas de nouvelle alerte.

L'enquête faite par M. le commissaire de police sur la manifestation qui a eu lieu aux Carmes, dans la nuit de dimanche à lundi, a amené la découverte de l'instigateur.

C'est un individu d'origine espagnole qui recevait très souvent, de la part des RR. Pères, des marques de libéralité et qu'ils faisaient aussi quelquefois travailler à leur jardin. Il a témoigné sa reconnaissance à ces bienfaiteurs en fomentant quelques vauriens contre eux.

Dix-sept personnes ont été arrêtées à la suite des manifestations de Toulouse.

Cinq d'entre elles ont comparu devant le tribunal de simple police, sous l'inculpation de tapage nocturne et ont été condamnées à 11 fr. d'amende et six jours de prison.

L'autorité a pris des mesures pour éviter le retour des manifestations pour ou contre les jésuites.

M. Crousse, préfet de la Corrèze, est mis à disposition sur sa demande à raison de l'exécution des décrets.

Un violent cyclone s'est abattu sur l'arrondissement de Ribérac et l'a ravagé en entier.

Les communes qui ont le plus souffert sont celles d'Allemans, de Bertrie, de Couture et de Vauxains.

En certains endroits, les grêlons tombés étaient de la grosseur d'un œuf.

Les pertes sont évaluées à plus d'un million.

THÉÂTRE DE CAHORS.

M. Gilbert fait les plus louables efforts pour plaire au public cahorcienn. C'est une vraie fête chaque soir de représentation, et jamais notre théâtre modeste n'a vu meilleur ensemble d'artistes et plus brillante mise en scène. Notre excellent impresario trouve-t-il aux plaisirs qu'il nous offre si largement, autre chose qu'une satisfaction d'artiste, plus désintéressée que lucrative, nous voudrions le croire, mais en vérité cela nous semble difficile.

Les frais d'une troupe lyrique sont énormes, et la salle n'est pas toujours comble. Le serait-elle, que les recettes ne seraient pas encore suffisantes pour procurer au directeur des résultats en rapport avec ses sacrifices.

Et cependant M. Gilbert fait annoncer qu'il reste encore un mois parmi nous. Puisse cet excès de gracieuseté toucher l'âme de nos édiles! En attendant, les raffinés de l'art doivent se réjouir et profiter de cette occasion unique de refaire connaissance avec le grand répertoire.

Mardi dernier, l'*Africaine* a été jouée pour la première fois à Cahors, et nous la disons

très sincèrement, le succès a dépassé les espérances. Les chœurs même, sous la direction de l'excellente accompagnatrice M^{me} Désolien, ont très-bien marché, celui des évêques surtout, on des plus remarquables de l'œuvre de Meyerbeer. M^{me} Peyret, Séluka, charme de plus en plus le public par son talent infatigable. Tous ses camarades ont plus ou moins payé leur tribut aux variations du temps, et au délabrement des coulisses de notre théâtre, où les courants d'air s'entrechoient et paralysent les plus robustes larynx. Seule M^{me} Peyret a conservé toute la fraîcheur de son organe; elle partage cette vigoureuse résistance aux terribles éléments, avec M. Désolien, basse chantante si appréciée du public.

M. Pétroussi, Vasco de Gama, a été une des victimes les plus éprouvées des inconvénients dont nous parlons; ce chanteur de mérite combat depuis une quinzaine une aphonie des plus tenaces. C'est une terrible lutte dont M. Pétroussi paraît devoir sortir victorieux. Après avoir inspiré de vives craintes, au premier acte, il s'est relevé dans les actes suivants, et nous signalons avec plaisir l'ovation qui lui a été faite mardi soir.

M. Gilbert jouait Nelusko, rôle important et pénible, dont l'excellent baryton a fait ressortir toutes les mâles et sauvages beautés.

M. Désolien, don Pedro, est toujours plein de correction et de style.

Ynés, la belle M^{lle} Jarry-Harville, apprend avec une émotion poignante la mort supposée de Vasco. Sa poitrine haletante trahit les cruelles angoisses de son cœur et le public, touché de tant de douleur et de grâce, applaudit, avec tous les ménagements dus à cette chère âme brisée.

Arrêtons-nous, en terminant, sur cette grande scène du Mancenillier, où M^{me} Peyret nous a fait oublier un instant le souvenir de M^{me} Sass la créatrice du rôle. Moins opulente de formes et de voix, M^{me} Peyret y met peut-être plus de sentiment, de finesse et de douceur pénétrante. Comme elle dit bien l'andante: D'ici je vois la mer immense, et l'émouvant récit: O riantes couleurs, et l'andante final: Quels célestes accords. Quelle admirable musique! Et si l'on songe à l'impression qu'elle produit avec simple accompagnement de piano, supérieurement tenu il est vrai par M^{me} Désolien, quel ne doit pas être l'enchantement des auditeurs qui jouissent de la puissante orchestration des grandes scènes!

Spéctacle du jeudi 8 juillet.

Le Barbier de Séville.

Bureaux à 7 heures et demie. — Rideau à 8 heures.

On télégraphie du Mans, au Petit Moniteur, qu'une catastrophe a plongé dimanche dernier la ville dans la consternation. Un aéroplane bien connu, M. Petit, avait préparé, pour une ascension, deux ballons superposés. A trois heures, M. Petit était monté dans la nacelle du ballon inférieur avec M^{me} Petit, tandis que leur fils occupait la nacelle du ballon supérieur.

Quand ils furent arrivés à une hauteur d'environ quatre cents mètres au-dessus du sol, un déchirement se produisit dans le tissu de l'aéroplane monté par M. et M^{me} Petit. Les voyageurs aériens furent précipités sur terre. M. Petit a été retrouvé presque mourant; M^{me} Petit n'a eu que des contusions très peu graves. M. Petit fils a opéré sa descente sans accident.

Pour la chronique locale, A. Layton.

BULLETIN AGRICOLE.

Situation des récoltes.

Châteauroux (Indre), 3 juillet.

Nous avons eu, depuis huit jours, quelques heures de beau temps; la culture en a profité pour rentrer ses foin légumineux.

On fauche les prairies graminées; les produits en sont peu abondants, mais, qui pis est, ils sont vaseux et de mauvaise qualité dans le voisinage des cours d'eau qui ont débordé partout.

Il pleut de nouveau; il vaudrait mieux un temps sec pour les céréales.

Chartres (Eure-et-Loir), 4 juillet.

Les récoltes vont bien, mais il nous faudrait

plus de soleil, malgré beaucoup de blés clairs on peut espérer une bonne récolte ordinaire.

Bordeaux (Gironde), 2 juillet.

Le temps continue à être déplorable. Nous avons de la pluie tous les jours, suivie de coups de soleil, cela n'est pas fait pour améliorer la position. On se plaint partout de la coulure avec raison dans une certaine limite; la carmène en Médoc, le malbeck dans les côtes et surtout le mansin dans les palus sont les cépages atteints. Les cabernet-sauvignon n'ont pas subi un mal appréciable. Il ne s'agit du reste que de la coulure en grains; la grappe jusqu'ici a résisté.

Le mal actuel serait encore supportable, mais il est à craindre qu'il n'empire et que les mauvais effets de la coulure ne soient bien plus sensibles dans une quinzaine de jours.

On nous écrit de Bergerac, le 2 juillet:

Nous avons passé la Saint-Jean, et cependant depuis nous n'avons pas vu le beau temps, bien loin de là.

Du froid le matin, de la pluie le jour, quelques éclaircies le soir, voilà le temps que nous avons et qui n'est certes pas favorable à la floraison de la vigne.

On commence à s'apercevoir des progrès du phylloxera et déjà ils sont menaçants; il n'est que temps que les remèdes préconisés viennent le combattre, sans quoi nous pouvons considérer notre vignoble comme dévasté à courte échéance.

Dernières Nouvelles

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 7 juillet.

M. Jozon monte à la tribune. Messieurs, dit-il, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport de votre commission d'amnistie. (Lisez! lisez!)

Le Sénat n'a pas adopté le projet d'amnistie plénière que vous avez voté dans la séance du 20 juin dernier, mais il a manifesté son désir de conciliation en votant l'amendement Bozérian, qui est un pas vers un terrain d'accord entre la Chambre et le Sénat.

Nous pensons à notre tour que nous devons faire un pas vers le Sénat. L'amendement Bozérian déjà difficile à mettre en pratique, est impossible au point de vue législatif.

Nous sommes donc obligés de renoncer à la rédaction du Sénat qui n'est pas une solution, mais une complication.

Il est impossible toutefois de ne pas tenir compte de l'opinion du Sénat.

Le Sénat repousse le projet adopté par la majorité de la Chambre, mais il a failli à peu de voix près, accepter l'amendement Labiche qui se rapprochait le plus de notre rédaction.

Aussi reprenons-nous cet amendement en le modifiant légèrement pour lever les scrupules du Sénat.

Notre rédaction modifie le caractère essentiel de l'amnistie, qui, nous le pensons, a été pour beaucoup dans la détermination du Sénat.

C'est devant le mot surtout qu'a reculé le Sénat. Nous pensons qu'en nous arrêtant à spécifier que tous ceux qui seront graciés avant le 14 juillet, seront amnistiés, nous préparons une solution que le Sénat pourra accepter.

En conséquence, nous vous proposons un projet de loi en un article unique.

Article unique. — Tous les individus qui ont été condamnés pour avoir participé aux insurrections de 1870-1871 et qui ont été l'objet d'un décret de grâces, jusqu'au 14 juillet, seront considérés comme amnistiés.

Suivent certaines dispositions relatives aux frais de justice.

2 heures 40.

La Chambre décide la discussion immédiate.

M. Casimir Périer, au nom du centre gauche, reprend le projet voté par le Sénat comme amendement.

M. Ballue monte à la tribune pour combattre la motion Casimir Périer.

M. le Président lui fait observer que l'on n'en est encore qu'à la discussion générale et que c'est le projet de la commission qu'il faut d'abord discuter.

M. Ballue déclare qu'il attendra en conséquence pour prendre la parole.

M. Paul de Cassagnac. Je ferai d'abord remarquer, dit-il, que le cabinet capitule. (Exclamations à gauche.)

Le cabinet revient ici non comme victorieux, mais comme un vaincu. (Protestations à gauche.)

M. Gambetta prie la Chambre d'écouter l'orateur et de se fier au président pour réprimer ses écarts de langage.

(La droite et M. de Cassagnac protestent contre cette menace.)

M. le président. — Mieux vaut avertir que menacer.

M. Paul de Cassagnac résume la discussion de l'amnistie telle qu'elle a eu lieu au Sénat. Le cabinet, dit-il, voyant qu'il était impossible de faire l'amnistie plénière au Sénat, s'est rebattu sur l'amendement Labiche.

Il s'est arrêté, en désespoir de cause, à l'amendement Bozérian.

On n'a jamais vu un ministre aussi élastique?

Aujourd'hui, on vous propose l'amendement Labiche. Nous ignorons ce qui s'est passé au sein de la commission; aussi la situation de la droite est difficile.

Nous ignorons ce qui se passe au milieu de vos conciliabules, aussi sommes-nous obligés à une hostilité légale et permanente contre la République. Nous avons un terrain vague sous les pieds, vous, un terrain solide.

Aujourd'hui, il n'est plus question de l'amnistie plénière, c'est un hommage rendu au Sénat à un moment délicat, celui auquel vos journaux attaquent le Sénat avec la dernière violence.

M. Lockroy a dit, dans une réunion de l'extrême gauche, qu'il fallait ménager l'amour-propre du Sénat. Pour son amour propre vous lui demandez de voter ce qu'il a repoussé l'autre jour, de se déjuger.

Il importe de faire justice de cette manœuvre parlementaire. Vous exceptez de l'amnistie ceux qui, avant la Commune, se sont rendus coupables de crimes ou délits de droit commun.

Si cela est vrai, c'est une faveur que vous faites uniquement aux criminels de la Commune, c'est pour cela que je m'abstiendrai.

M. Ribot demande une déclaration du gouvernement.

M. de Freycinet explique la conduite du gouvernement au Sénat, et dit qu'il a été dirigé par la pensée qu'il ne fallait pas que l'amnistie fut repoussée absolument. Il veut la conciliation; il a désiré et on a trouvé une transaction.

Le projet de la commission (article unique) est adopté par 325 voix contre 150.

Le monde politique et le monde financier sont très émus par les nouvelles de Constantinople. Voici une importante dépêche du Temps:

Vienne, 7 juillet, 1 h.

La question de la mise à exécution des décisions de la conférence préoccupe naturellement tous les esprits ici.

On croit à Vienne que l'Angleterre appuiera au besoin activement les décisions de l'Europe.

Par contre, la nouvelle d'un arrangement survenu à cet effet entre l'Angleterre et la France paraît tout à fait prématurée.

Il se confirme que la Russie serait prête à entrer en action comme une des trois puissances garantes de l'indépendance grecque.

Malgré les nouvelles fort alarmantes arrivant de Constantinople, on ne croit pas ici que la Turquie déclarera la guerre à la Grèce; mais on a peur de conflits entre les Grecs et les Albanais.

Abderrahman-Pacha aurait déclaré aux ambassadeurs à Constantinople, dans une soirée, que la Turquie n'acceptera jamais les décisions du traité de Berlin, et les considérera comme non avenues.

Les journaux autrichiens officieux disent que l'Autriche verrait d'un mauvais œil une action trop violente pouvant amener de nouvelles complications en Orient.

Trois nouvelles démissions au parquet du tribunal de la Seine, MM. Pronst, Chaubin et Delahaye.

Personne n'ignore que le parquet de Paris avait été recruté parmi les magistrats les plus savants et en même temps les plus fermes dans l'opinion républicaine. Ces hommes là ne consentent pas à rester avec la politique de MM. Ferry et Cazot.

D'après le Gaulois, plusieurs sénateurs et députés discutent une idée à la fois ingénieuse et généreuse, qui consisterait à faire frapper une médaille d'or destinée à tous les magistrats qui ont préféré déchirer leur toge et descendre de leur siège plutôt que de mettre l'appareil sacré de la justice au service des passions politiques du moment.

DÉPÊCHES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 8 juillet, 4 h. soir.

La commission du Sénat proposera le rejet de la loi d'amnistie votée hier par la Chambre, mais on croit que quelques membres du Sénat pourront se déjuger et accepter la loi.

Le Parlement exhorte le Sénat à la résistance, attendu que la Chambre des députés ne fera aucune concession et comptera pour rien le vote de la haute Assemblée.

Le Gaulois prétend que les décrets seront exécutés samedi contre les Dominicains. Espérons que cette nouvelle est inexacte.

Bourse de Paris

Cours du 8 Juillet.

Table with 2 columns: Rentes 3 p. % and 5 p. %, and their respective values (85.00, 115.50, 119.60).

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du n° du 3 juillet.

Gril hydraulique de MM. Clark et Stanfield. — L'alcool et la strychnine. — Curieux effets de la foudre observés le 17 juin 1880. — Culture des déserts de l'Amérique. — Les origines et le développement de la vie (suite): Edmond Perrier. — Correspondance: Sur les oiseaux empailés: Louis Olivier. — L'emploi du Mica chez les Indiens. — La physique sans appareils (suite): G. Tissandier. — Bibliographie. — Sociétés savantes. — De l'aimant en médecine: Dr Richer. — Nouvel appareil hydrothérapique de M. Gaston Bozérian. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 28 juin 1880: Stanislas Meunier. Le cyclographe de M. Worthington. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres. — Recettes utiles. — Echees. Paris, 420, boulevard St-Germain.

LA FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. Malte-Brun (Jules Rouff, éditeur, 44, Cloître Saint-Honoré, à Paris). Sommaire du 20^e fascicule consacré au département du Nord.

Texte: Description physique et géographique. — Histoire du département. — Histoire et description de ses villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistiques générale et morale.

Gravures: Vue de Lille. — Eglise de Marchiennes. — Eglise Saint-Amand. — Bergues. — Carte colorée du département, la plus complète à ce jour.

Le fascicule du département, 75 centimes.

Dans peu de jours des Trains de plaisir, partant de tous les points de la France vont, à l'occasion des Fêtes Nationales, jeter dans Paris une grande partie de la population de nos provinces.

Evidemment, outre les fêtes données par la municipalité, ce sont les théâtres qui offriront le plus d'attrait aux voyageurs, et parmi tous, nous n'hésitons pas à recommander aujourd'hui à nos lecteurs, comme nous l'avons fait pendant l'Exposition, le Théâtre Municipal du Châtelet. Ce théâtre, le plus vaste et le mieux aéré de tout Paris a remonté avec un luxe inouï LES PILULES DU DIABLE, la plus belle féerie de son Répertoire, augmentée non-seulement de deux Ballets nouveaux qui sont le succès de la saison, mais aussi du merveilleux truc de LA MOUCHE D'OR qui, après avoir fait courir tout Paris, va faire courir toute la province.

Qu'est-ce que la MOUCHE D'OR? — Une danseuse comme on en avait encore jamais, vu un oiseau qui vole, quelque chose qu'on peut raconter, mais qu'il faut voir, car c'est la Great attraction de Paris.

Le Directeur du Châtelet voulant, pendant les Fêtes Nationales, offrir aux habitants de la province les avantages qu'ils ont déjà eus pendant l'Exposition, a réduit de moitié le prix supplémentaire du Bureau de Location.

Voici donc le prix des places:

Table with 2 columns: Place type (Fautuils de balcon, d'orchestre, Stalles de la 1^{re} galerie, etc.) and Price (5 fr., 3 fr., 2 fr., etc.).

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Généralisant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhant, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr-Profr. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueur nocturnes.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des dépressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles.

— BOREL, née Carbonnetty.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la

vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYCLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, honne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 33 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES. Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

Avis à nos lecteurs.

Nous croyons utile d'informer nos lecteurs que le 23 juillet courant aura lieu à 2 heures de relevée, à Paris, 48 rue de la Victoire, (Salle Herz) une assemblée à la fois ordinaire et extraordinaire des actionnaires de l'Agence Havas. Cette assemblée a pour double but de fixer la répartition du dividende et d'apporter aux statuts certaines modifications indiquées par les publications légales qui ont été récemment faites et qui ont pour objet de permettre aux opérations de l'Agence Havas de se développer dans une large mesure.

Nous rappelons pour mémoire qu'il est nécessaire d'être porteur, d'au moins quinze actions pour faire partie de l'assemblée ordinaire, d'une seule pour être admis à l'assemblée extraordinaire et qu'enfin le dépôt des

titres doit être opéré au siège du Crédit Général Français, 16, rue Le Peletier ou dans ses succursales en Province le 16 juillet au plus tard.

Avis important. — La répartition du dividende de l'année écoulée ne pouvant avoir lieu qu'autant que l'assemblée ordinaire pourra être constituée, il est fait aux porteurs d'actions un appel très pressant.

**CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
DEUXIÈME EMPREUNT COMMUNAL
de 500 millions
EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0
Avec Lots**

ENTIÈREMENT CONFORME AU TYPE DES OBLIGATIONS COMMUNALES ÉMISES LE 5 AOUT 1879.

Les titres consistent en obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par	100,000 fr.
1 — — — — —	25,000 »
6 obligations remboursées par 5,000 francs soit . . .	30,000 »
45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit . . .	45,000 »
Ce qui fait	
53 lots par tirage, pour . . .	200,000 f.
et 318 lots par an pour 1,200,000 f.	

Le 2^e Tirage a eu lieu le 5 juin 1880.

Le 3^e tirage aura lieu le 5 août 1880.

Les intérêts des obligations sont payables des 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier et dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues : PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ; DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des finances.

EMPRUNT TURC

Paiement des Coupons. — Récapitalisation des Fonds engagés.

Banque Orientale

Paris, 16, Avenue de l'Opéra, 16, Paris. Les Porteurs d'EMPRUNT TURC 5 0/0 et d'OBLIGATIONS OTTOMANES doivent s'adresser ou écrire au Directeur en mentionnant leurs noms, adresse et la quantité de rentes ou d'obligations dont ils sont possesseurs.

PAIEMENT TRIMESTRIEL DE L'INTÉRÊT

Réponse explicative est envoyée immédiatement sur demande.



GRAINE DE LIN TARIN
Pharmacie, place des Petits-Pères, 9, PARIS.
CONTRE
Constipations, Coliques, Diarrhées,
Maladies du Foie et de la Vessie.
Une cuillerée à soupe matin et soir dans un
quart de verre d'eau froide.
EXIGER MARQUE DE FABRIQUE SUR BOITE FEN-BLANC
La boîte : 1 fr. 30
DARTRES-DEMANÇAISONS-VICE-DU-SANG
POMMADE FONTAINE, réputée souveraine, le Pot : 2 fr.
ESSENCE DE SALSEPAREILLE FONTAINE, le Flacon : 5 fr.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Pour tous les extraits et articles non-signés
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

**EAUX MINÉRALES DE MIERS
HOTEL CARBOIS
à Alviagnac (Lot)**

Avenue de la gare de Rocamadour.

L'hôtel Carbois, situé dans un emplacement agréable, réunit toutes les conditions de bien-être propres à favoriser le traitement des Eaux. Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.

M. Carbois, le seul de la commune d'Alviagnac actionnaire de la Fontaine minérale, offre à ses clients de leur donner, tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'hôtel Carbois.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue Valentre, à Cahors.

1 FRANC par AN 90,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste : UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

**A LOUER
UNE MAISON**

sise grande rue de Labarre, 30 avec Cour, Jardin et Eau à un prix très modéré.

S'adresser au propriétaire, M. Marcenac, à Cournou, ou à M. Born, qui habite la dite Maison.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, de 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Ecrire : Administration de la C^o concessionnaire

PARIS, 22, Boulevard Montmartre

LA GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des journaux financiers
NEUVIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches
PAR AN Semaine politique et financière — Études sur les questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondance — Échéance des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.

4 FRANCS
ABONNEMENTS D'ESSAI
2 F^r. Première Année

Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS A LOTS PARAISSANT TOUS LES 15 JOURS. Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE
59, Rue Talbot — Paris

RENTE FONCIÈRE Ses premières acquisitions, comprenant le plus bel immeuble de Paris, le Grand-Hôtel, fournissent aux capitaux engagés par la Société un rendement annuel, assuré par baux authentiques, de plus de 5.50 0/0. Cours actuels : de 610 à 625 fr. Cours justifié : 700 fr.

RENTE FONCIÈRE Les intérêts sont payés trimestriellement comme des loyers de maisons. Le 13 juillet courant détachement d'un coupon d'intérêt trimestriel payable aux caisses de la Banque parisienne. Le coupon de dividende est payé après clôture de l'exercice.

RENTE FONCIÈRE Sa hausse progressive. — Son traité de 200 millions avec le Crédit Foncier de France assure l'augmentation du revenu et le doublement du capital. — Réserves sociale dépassant déjà 10 0/0 du capital versé et devant progressivement doubler une fois de plus le capital.

RENTE FONCIÈRE Les titres sont admis à la cote officielle, et se négocient couramment au comptant à terme et à prime. Le capital social n'est encore de 40 millions. Il sera augmenté au fur et à mesure d'acquisitions nouvelles de maisons en plein produit. Les trois quarts de la prime obtenue dans l'émission de nouveaux titres iront grossir les fonds de réserve.

RENTE FONCIÈRE Le Conseil d'administration, présidé par M. le baron Haussmann, compte parmi ses membres plusieurs administrateurs du Crédit foncier de France.

LIRE 1^o Le rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires par M. le baron Haussmann, au nom du conseil d'administration; — 2^o L'extrait du procès-verbal de la dernière assemblée des actionnaires du Crédit Foncier; discours de M. le gouverneur; — 3^o La brochure de DARGENT, du Gaulois.

On délivre gratuitement ces documents chez le fondateur de la Rente Foncière, la BANQUE PARISIENNE, Société anonyme; capital 20 millions de fr.; siège social, 7, rue Chaucat, Paris. — Bureaux auxiliaires : A, 41, rue de Rennes; B, 10, rue Turbigo. — Envoi franco sur demande.

ANÉMIE, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, MALADIES DE LANGUEUR sont heureusement combattus par le

VIN IODÉ DE MORIDE
Préparé au vieux Malaga. Excellent fortifiant, très agréable au goût, le meilleur dépuratif, le plus puissant régénérateur du sang connu. Il remplace avec avantage l'iodure de POIRÉ et l'iodure de POTASSIUM, dont il n'a pas les inconvénients. On le conseille aussi, avec les Pilules Ferro-Mollitiques dans l'Hydropisie. — A PARIS, 34 RUE LA BAYASSE, et dans toutes les Pharmacies. — Prix : 4 fr.

**AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP**
CHEMISES INFROISSABLES
Spécialité

De Lingerie pour homme, sur mesure
Seule Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETÉ
Représentée à CAHORS,
par M. IDDES,
Coffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

**MAISON DES 100,000 PALETOTS
Boulevard Nord, CAHORS**

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Admise à l'Exposition Universelle de 1878.

**VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.**

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. — PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

**CONSTRUCTION ET RÉPARATION
DE MACHINES DE TOUTE SORTE**

LOUIS DEBYSER

Ancien mécanicien de marine, longtemps attaché aux chemins de fer et à de grands établissements industriels en France et en Espagne, se charge de la réparation ou de la construction de toute machine qu'on voudra bien lui confier : machines à vapeur fixes, locomobiles, machines à coudre etc. etc.

Successeur de Ramondou, Quai-Séguir, Cahors.